

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 6 DÉCEMBRE 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 6 décembre 2021 à 20h15 au centre communautaire, 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : M. Alexandre Gagnon, M. Frédéric Lagacé, M. Jean Lachance, Mme Elisabeth Leclerc, Mme Sandrine Reix et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean Lapointe, maire.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

Le président de la séance, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 10 décembre 2021 par le décret 1489-2021 du 1er décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région socio sanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2021-040 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement en limitant le nombre de personnes à 25 (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas le respect de la distanciation sociale de 2 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE la salle habituelle du conseil n'est pas suffisamment grande pour accueillir les citoyens avec les mesures de distanciation ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue exceptionnellement au 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

M. Lapointe félicite tous les élus et fait le discours suivant :

"Avant de poursuivre et pour répondre à une question qui m'a été souvent demandé lors de mon porte à porte. Si j'allais pouvoir travailler avec tous les élus ? Donc, je m'engage publiquement, moi, Jean Lapointe maire, de Saint-Jean, de travailler dans le respect avec tous les membres du conseil pour le bien de la municipalité et des familles. Vous, membres du conseil, êtes-vous prêt à vous engager avec moi pour le bien de la municipalité et des familles ?"

Tous les conseillers ont répondu positivement à cet engagement.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. ASSERMENTATION DU MAIRE**
 - 5.2. RÉPARTITION DES DOSSIERS**
 - 5.3. MAIRE SUPPLÉANT**
 - 5.4. FORMATION POUR LES ÉLUS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**
 - 5.5. FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS**
 - 5.6. AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA FONCTION DE MAIRE**
 - 5.7. FORMATION PROJET DE LOI 49**
 - 5.8. REGISTRE DES DONS OU AVANTAGES REÇUS**
 - 5.9. DÉCLARATION PÉCUNIAIRE DES ÉLUS**
 - 5.10. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022**
 - 5.11. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET DE LA TAXATION POUR 2022**
 - 5.12. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES**
 - 5.13. REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES**
 - 5.14. MISE À JOUR DU SITE INTERNET**
 - 5.15. AIDE COVID**
 - 5.16. PLAQUE PERSONNALISÉE POUR LES ASSEMBLÉES**
 - 5.17. SUBVENTION ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**
 - 5.18. CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS**
 - 5.19. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES ÉLECTORALE**
 - 5.20. CHANGEMENT DE DÉSIGNATION DES EMPLOYÉES DE BUREAU**
 - 5.21. VÉRIFICATION DES SYSTÈME D'ALARME**
 - 5.22. DÉPÔT DE L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PTI 2021-2023 DE LA CMQ**
 - 5.23. DONS À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. ACHATS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. TEST DE POMPAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**
- 9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1. VÉRIFICATION DE LA RÉFORME RÉGLEMENTAIRE**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. CONCOURS DES FORTS DE SAINT-JEAN**
 - 10.2. CHORALE DE NOËL DES ENFANTS**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2021-12-241

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

2021-12-242

2.1. Acceptation du procès-verbal du 15 novembre 2021

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par Mme Elisabeth Leclerc et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

2021-12-243

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 114 777.49 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. ASSERMENTATION DU MAIRE

Suite à l'élection générale du 7 novembre 2021 :

- M. Jean Lapointe, élu au poste de maire ;

a déclaré sous serment qu'il exercera sa fonction dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur (article 313 LERM).

2021-12-244

5.2. RÉPARTITION DES DOSSIERS

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Alexandre Gagnon et résolu de partager les dossiers entre les membres du conseil de la façon suivante :

Jean Lapointe (maire)

Administration générale et lien avec les employés ;
Protection incendie ;
Premiers répondants ;
Mesures d'urgence ;
Érosion et détérioration des murs de soutènement.

Alexandre Gagnon (siège #1)

Comité de la bibliothèque.

Frédéric Lagacé (siège #2)

Lien avec la Maison des Jeunes ;
Immeubles, infrastructures des loisirs ;
Urbanisme (*Comité consultatif d'urbanisme*).

Jean Lachance (siège #3)

Relations avec les aînés ;
Immeubles, infrastructures (tous sauf pour les loisirs)

Elisabeth Leclerc (siège #4)

Développement touristique ;
Politique familiale ;
Journal autour de l'Île (comité) ;
Urbanisme (*Comité consultatif d'urbanisme*).

Sandrine Reix (siège #5)

Loisirs (jeunes et adultes) ;
Comité d'embellissement ;
Association des plus beaux villages du Québec.

Alain Létourneau (siège #6)

Voirie ;
Gestion des matières résiduelles ;
PLU Mobile.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-245

5.3. MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu de nommer, M. Alain Létourneau, comme maire suppléant et comme substitut du maire pour siéger aux séances de la MRC de l'Île-d'Orléans, le cas échéant, du 7 décembre 2021 au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-246

5.4. FORMATION POUR LES ÉLUS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (article 15), tous les membres du conseil doivent suivre une formation sur le comportement éthique;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la firme Morency, Société d'avocats feront une formation pour tous les élus de l'Île en février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'autoriser l'inscription à la formation sur le comportement éthique donnée par la firme Morency, Société d'avocats, pour les 7 membres du conseil. Le coût total de la formation sera réparti selon les inscriptions à la formation à toutes les municipalités participantes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-247

5.5. FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QU'il est important que les élus puissent connaître leurs rôles et leurs responsabilités ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la firme Morency, Société d'avocats feront une formation pour tous les élus et les directeurs généraux de l'Île en février 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser l'inscription à la formation sur les rôles et les responsabilités des élus donnée par la firme Morency, Société d'avocats, pour les 7 membres du conseil ainsi que la directrice générale. Le coût total de la formation sera réparti selon les inscriptions à la formation à toutes les municipalités participantes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-248

5.6. AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA FONCTION DE MAIRE

Il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans autorise Monsieur Jean Lapointe, maire, à signer tout effet bancaire, document ou autre à la Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans à compter du 6 décembre 2021, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Pouliot. M. Lapointe est autorisé à signer tout document en lien avec la fonction de maire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-249

5.7. FORMATION PROJET DE LOI 49

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté un nouveau projet de loi ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec a une formation qui explique les changements qui sont apportés par ce projet de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Alexandre Gagnon et il est résolu d'autoriser la directrice générale à suivre la formation donnée par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour un montant de 125.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.8. REGISTRE DES DONS ET AVANTAGES REÇUS

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale informe que la liste des donateurs et rapport de dépenses des déclarations de tous les membres du conseil ont été déposés au bureau municipal.

5.9. DÉCLARATION PÉCUNIAIRE DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (articles 357 et 358), les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil ont été déposés.

2021-12-250

5.10. CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec qui prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Frédéric Lagacé et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront aux jours suivants à 20 heures :

Lundi 10 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 7 février	Lundi 1 ^{er} août
Lundi 7 mars	Lundi 12 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.11. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET DE LA TAXATION POUR 2022

L'assemblée extraordinaire en vue de l'adoption des prévisions budgétaires, de la taxation pour 2022 et du plan triennal d'immobilisations se tiendra le 20 décembre 2021 à 20 heures au centre communautaire, 10 chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

2021-12-251

5.12. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Frédéric Lagacé et il est résolu d'établir que pour la période des fêtes, le bureau municipal fermera ses portes à compter de 16 heures le jeudi 23 décembre pour réouvrir le mardi 4 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-252

5.13. REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas eu l'occasion de faire d'activité cette année, mais que c'est grâce à l'implication des bénévoles qui acceptent de donner de leur temps que ces événements pourront être de retour dès que possible ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remercier les personnes impliquées dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu :

QUE la municipalité donne un certificat cadeau de 15.00\$ à tous les bénévoles de 2019 et les nouveaux qui se sont impliqués depuis. Ces certificats pourront être échangés dans n'importe quel commerce de la municipalité, ce qui représente un montant approximatif de 1 200.00\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-253

5.14. MISE À JOUR DU SITE INTERNET

CONSIDÉRANT QUE le site internet de la municipalité n'a pas eu de migration depuis sa conception ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite être plus autonome et avoir plus d'options pour son site internet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Elisabeth Leclerc et résolu d'autoriser la directrice générale à faire la mise à jour du site internet pour un montant approximatif de 300.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.15. AIDE COVID REMIS AU PROCHAIN CONSEIL

**5.16. PLAQUES PERSONNALISÉES POUR LES ASSEMBLÉES
ANNULÉ**

2021-12-254

5.17. SUBVENTION ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu de donner un montant de 1 000.00 \$ à cet organisme qui fournit des services de soutien à domicile à la population du territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

**5.18. CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS
REMIS AU PROCHAIN CONSEIL**

2021-12-255

5.19. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES ÉLECTORALES

CONSIDÉRANT que le projet de loi 49 oblige les municipalités à avoir un fonds réservé aux dépenses électorales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Frédéric Lagacé et résolu de créer un compte de fonds réservé aux dépenses électorales.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-256

5.20. CHANGEMENT DE DÉSIGNATION DES EMPLOYÉES DU BUREAU

CONSIDÉRANT que le projet de loi 49 oblige les municipalités à avoir un greffier et un greffier adjoint dans les municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu de nommer Mme Chantal Daigle à titre de Directrice Générale, Greffière-Trésorière et de nommer Mme Sonia Naurais à titre de Greffière-Trésorière adjointe.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-12-257

5.21. VÉRIFICATION DES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT que les assureurs ont demandé de faire vérifier annuellement l'installation de détection et alarme incendie en respectant les normes CAN/ULC S-536 par un entrepreneur qualifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'autoriser la directrice générale à mandater DAG alarme à faire une vérification des systèmes d'alarme pour un montant approximatif de 400.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.22. DÉPÔT DE L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PTI 2021-2023 DE LA CMQ

2021-12-258

CONSIDÉRANT que la Commission Municipale du Québec a transmis ses rapports du budget 2021 et du PTI 2021-2023 à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Elisabeth Leclerc et résolu d'accepter le dépôt des rapports d'audit portant sur le budget 2021 et le Programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.23. DONS À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

2021-12-259

Il est proposé par M. Elisabeth Leclerc, appuyé par M. Frédéric Lagacé et résolu d'autorise un don de 100.00 \$ à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. ACHAT POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

2021-12-260

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'autoriser les achats suivants pour un montant total de 6 650.00 \$:

- 3 habits de combat (6 300.00 \$)
- Brosses et savon pour décontamination des habits de combat (200.00 \$)
- 1 batterie pour la caméra thermique (150.00 \$)

Les habits de combats seront pris dans l'excédent non affecté

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

**7. TRANSPORT ROUTIER
AUCUN OBJET**

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. TEST DE POMPAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2021-12-261

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer a tenté de faire leur étude pour le rapport hydrologique ;

CONSIDÉRANT QUE notre pompe est trop forte pour les tests qui doivent être effectués ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par M. Alexandre Gagnon et il est résolu d'autoriser Plomberie Steve Pouliot de changer temporairement la boîte de contrôle par une drive afin que les tests de pompage soient possibles, et ce à un coût approximatif de 375.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1. VÉRIFICATION DE LA RÉFORME RÉGLEMENTAIRE

2021-12-262

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est rendu compte de quelques différences entre les anciens règlements et les nouveaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire savoir exactement les différences entre les nouveaux règlements et les anciens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser la directrice à mandater la boîte d'urbanisme à faire un rapport comparatif entre notre ancien règlement de zonage et le nouveau au coût de 5 925.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. CONCOURS DES FORTS DE SAINT-JEAN

2021-12-263

Il est proposé par M. Frédéric Lagacé, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser une dépense d'environ 500.00 \$ afin d'organiser une activité familiale où les familles pourront construire un fort sur leur terrain. Des prix seront tirés au hasard parmi les familles ayant participé au concours. Il est également autorisé de faire l'achat de fanions pour identifier les forts participant au concours.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. CHORALE DE NOËL DES ENFANTS

2021-12-264

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Alexandre Gagnon et résolu d'autoriser un montant de 750.00 \$ pour la location d'équipement pour le concert de la chorale de Noël des enfants.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Elisabeth Leclerc il est 20h49.

Le maire, M. Jean Lapointe atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. À moins de mention au présent procès-verbal, le maire ne participe pas aux votes.

Jean Lapointe, maire

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 6 décembre 2021 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 6 décembre 2021.

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.